

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### SEANCE DU LUNDI QUATRE MARS DEUX MILLE DIX NEUF

**Présents :** Mesdames LAUZERAL Marianne et Isabelle GARCIA-RIBET;  
Messieurs : CABAL Guillaume, FABRIS Marcel, GHIRARDO Roger,  
GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

**Absents excusés :** Madame Audrey VIDAL et Monsieur Sébastien DARAUD

**Procuration :** Mme Audrey VIDAL donne procuration à Mr Roger GHIRARDO,

**Secrétaire de séance :** Mr CABAL Guillaume

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du lundi 04 février 2019 :**  
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 04 février 2019.

Les modifications sont faites en séance; il le soumet au vote :

POUR	09
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

### *Ordre du jour :*

- **Transfert des compétences Eaux et Assainissement à la Communauté de Communes du Volvestre :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la loi du 07/08/2015 dite Loi NOTRe prévoyait le transfert obligatoire, aux communautés de communes, des compétences Eau et Assainissement au 01/01/2020.

La loi n°2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement dispose que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de sa publication les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes.

Pour cela, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population totale doivent délibérer en ce sens avant le 01 juillet 2019.

Dans ce cas, le transfert prendra effet de droit au 01 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté des Communes du Volvestre n'exerce pas les compétences Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire soumet donc au vote du Conseil Municipal, la possibilité de s'opposer au transfert des compétences Eau et Assainissement à la communauté des communes du Volvestre au 01 janvier 2020 :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes du volvestre au 01/01/2020 et autorise Monsieur le Maire à notifier la présente décision à Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Volvestre et à Madame le Sous-Préfet de Muret.

➤ **Défense de l'enseignement de la langue occitane dans les lycées :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du danger que représente la réforme du lycée qui réduit et dévalorise les possibilités d'enseignement de la Langue Occitane, réforme qui, si elle était maintenue en l'état, signerait l'arrêt de mort de l'Occitan dans la plupart de nos Ecoles, Collèges, Lycées et Facultés de l'Académie d'Occitanie, en supprimant le fléchage des moyens attribués aux rectorats. Cet enseignement concerne plus de 11300 élèves dans 174 Etablissements à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire soumet donc au vote du Conseil Municipal, la possibilité de s'opposer à la suppression du fléchage des moyens attribués aux rectorats :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour réintroduire, dans la réforme des lycées, le fléchage des moyens spécifiques à l'enseignement de l'Occitan dans les académies de notre Région Occitanie.

➤ **Soutien à la résolution du 101ème Congrès AMF 2018 :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la résolution du 101ème Congrès AMF 2018. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement et le soumet au vote du Conseil Municipal :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le conseil municipal soutient cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

➤ **Branchement au réseau public d'eaux usées de Mr et Mme MARTINUZZI :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée :

- le 06 juin 2016, à prendre à sa charge la réalisation du raccordement au réseau public d'eaux usées du dispositif de Mme et Mr MARTINUZZI ; en contrepartie, ces derniers lèguent gracieusement à la commune les 107 m<sup>2</sup>,
- le 12 février 2018, à retenir l'entreprise Dejean pour effectuer les travaux de branchement.

Afin de débloquer la situation et suite à la dernière rencontre du 11 février avec Madame et Monsieur Martinuzzi, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Sarl CALIZ et Fils selon le devis daté du 04 mars 2019.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui passe au vote :

POUR	07
CONTRE	0
ABSTENTION	2

A la majorité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Sarl CALIZ et Fils selon le devis daté du 04 mars 2019 pour un montant de de 3 770€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Contentieux avec les consorts JAVERZAK :**

Monsieur le Maire expose, pour information et clarification, au conseil municipal l'historique et l'avancement du contentieux qui nous lie aux consorts JAVERZAK. Messieurs FABRIS et GHIRARD rencontreront la famille JAVERZAK.

➤ **Travaux d'isolation des ouvertures des 2 appartements de l'Ecole :**

Monsieur Marcel FABRIS présente 3 devis pour la rénovation des 10 fenêtres des appartements de l'Ecole :

- \* devis de la SARL LARTISAN pour un montant de 5687,79 HT,
- \* devis de la Sté BELIA pour un montant de 6236 € HT,
- \* devis de la Sté TINEL pour un montant de 6386 € HT.

Après concertation, la SARL LARTISAN présente les meilleurs critères.  
Monsieur le Maire soumet la décision au vote :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis réf D-19-01115 de la SARL LARTISAN pour un montant de 5 391,27 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

➤ **Convention avec la MJC :**

Monsieur le Maire rappelle que la MJC assure l'accueil périscolaire pour le compte de la Commune et qu'il est nécessaire de renouveler la Convention de partenariat 2019-2021.

Pour l'année 2019 le montant de la subvention communale s'élève à 21 498€ réparti comme suit :

- 11 563€ pour l'ALAE,
- 6 807€ pour l'ALSH de St Elix le Château (19 % de fréquentation),
- 0 € pour l'ALSH de Lafitte Vigordane (36 % de fréquentation),
- 3 128€ pour la coordination.

Après discussion, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui passe au vote :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la Convention pluriannuelle avec la MJC,
- accepte d'attribuer une subvention pour un montant de 21 498 euros.

➤ **Aménagement de la Route de Lafitte Vigordane (RD49) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique et les objectifs recherchés.

C'est ainsi que :

- le projet consiste à créer un trottoir et 2 ralentisseurs,
- le montant des travaux est estimé à 147 139,31 € HT,
- 2 réunions se sont tenues avec les riverains qui s'interrogent sur le maintien des 2 ralentisseurs, générateurs de bruit. En effet, l'importance des critères émis par les riverains est :

priorité 1 à la SECURITE PIETONS  
priorité 2 à la non augmentation du BRUIT  
priorité 3 à la réduction de la VITESSE

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin de solliciter une subvention. Il demande l'avis du Conseil Municipal qui passe au vote :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du CD31,
- accepte le montant prévisionnel des travaux de 147 139,31 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Remplacement du véhicule :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre la délibération pour faire l'acquisition d'un véhicule en remplacement du fourgon afin de prévoir cette dépense et de l'inscrire sur le budget 2019. Après discussion, il est décidé que :

- l'achat d'un véhicule à plateau serait préférable à une fourgonnette,
- le prix maximum d'achat sera de 5000 €.

Monsieur le Maire soumet ces décisions au vote :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	0

➤ **Projets d'investissements 2019 :**

Lors de la réunion du 28 février, une liste de projets a été définie par la Commission des travaux élargie.

Monsieur le Maire les présente en séance :

- \* Nouvelle ECOLE : prestation de l'architecte jusqu'au Permis de Construire,
- \* début des travaux d'aménagement de la route de Lafitte,
- \* Aménagement bâtiment ROCA : création de 2 ou 3 pièces + sanitaires,
- \* Urbanisation RD73 Route de Carbonne : travaux d'études,
- \* Construction d'un bâtiment commercial à louer.

➤ **Questions diverses :**

➤ Nouvelles compétences des Collèges

Madame Isabelle GARCIA-RIBET indique au conseil municipal l'instauration de la loi sur la réforme des collèges et ses nouvelles compétences.

➤ Aménagement Salles dans le bâtiment ROCA

Monsieur Roger GHIRARDO propose au conseil municipal d'aménager les 2 anciens bureaux du bâtiment ROCA.

Les travaux seraient faits par nos agents communaux et le montant des dépenses serait d'environ 3000 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal :

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil municipal indique que ces travaux permettront de répondre rapidement aux requêtes des diverses associations en attendant l'arrivée de la nouvelle Ecole qui libèrera des locaux.

Le conseil municipal tient à préciser que ces salles seront communes à toutes les associations de Peyssies.

➤ Chemins communaux

Monsieur Gérard ROUJAS demande au conseil municipal de prendre, par délibération, un arrêté municipal pour interdire le passage des camions de plus de 3,5T sur le chemin de Nougaret.

Monsieur le Maire annonce que ce sujet a été soumis à Monsieur MORERE, responsable de la voirie à la Communauté de Communes du Volvestre, lors de sa venue pour inspection, le 18 février dernier. Ce dernier doit faire des propositions.

➤ Dates à retenir

12 mars 2019 : Réunion avec le promoteur, les concessionnaires et le service instructeur sur le projet de lotissement du Bas du Village,

12 mars 2019 : Conseil d'Ecole à Lafitte,

18 mars 2019 : Conseil d'Ecole à Peyssies,

20 mars 2019 : Audition des 3 Architectes sélectionnés pour la présentation de leur projet.

**Prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal : Lundi 01 avril 2019 à 20h30.**

\*\*\*\*\* FIN DE SEANCE : 22h50 \*\*\*\*\*